



DEPARTEMENT DE LA MANCHE COMMUNE DE VAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 17/02/2020
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Année 2020 – Page 182
Le Maire,
Olivier DEVILLE

Le lundi 17 février deux mille vingt à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Vains, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Olivier DEVILLE, Maire.

Présents et membres excusés et pouvoirs :

DADU Jacques	P	HERNOT Valérie	P	LECOLAZET Didier	P
DEVILLE Olivier	P	HEUDES Thierry	P	MANNEHEUT Marie-Jo	P
FAGUAIS François	P	JOUENNE Abel	p	MONTÉCOT Sandrine	A
GEERTS Danièle	P	LECHARTIER Sébastien	p	THÉAULT Chantal	P
GUISSE Edith Pouvoir CT	Pvr				

Secrétaire de séance : Élu conformément à l'article L.2121-15 du CGCT : François FAGUAIS

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 12

Convocation : 13/02/2020 Affichage : 13/02/2020

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

1. Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 janvier 2020
Délibération 20200217-01

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 janvier 2020 est adopté à l'unanimité.

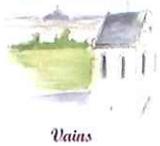
2. Budget communal : Vote du compte administratif 2019 - Délibération
20200217-02

Le compte administratif est présenté par Mme Manneheut, il fait ressortir les éléments suivants :

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
SECTION FONCTIONNEMENT	330 485.91	464 027.15
SECTION INVESTISSEMENT	509 971.13	235 549.29
RESTE A REALISER SECTION FONCTIONNEMENT		
RESTE A REALISER SECTION INVESTISSEMENT	14 437.00	88 700.00

Le maire sort de la salle et ne prend pas part au vote ;

Cette délibération mise aux voix est adoptée pour 11 suffrages exprimés.



**3. Budget communal : Vote du compte de gestion 2019 du trésorier - Délibération
20200217-03**

Retour du maire, pour présenter le compte de gestion 2019 dressé par le trésorier de la commune

Le compte de gestion est en tous points identique au compte administratif 2019,

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

4. Budget communal : Affectation du résultat - Délibération 20200217-04

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SI	RESULTAT EXERCICE 2019	RESTE A REALISER 2019	SOLDE R.A.R	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTAT (Service eau)	CHIFFRE A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	121 539.53		-274 421.84	14 437.00 88 700.00	74 263.00	78 608.65	-10.66
FONCT	479 141.18	139 975.00	133 541.24	0		82 704.27	555 411.69

Considérant que seul le résultat de la section fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	555 411.69
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	10.66
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserve (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/1068	78 619.31 476 781.72 78 629.97
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



DEPARTEMENT DE LA MANCHE COMMUNE DE VAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 17/02/2020
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Année 2020 – Page 184

Le Maire,

Olivier DEVILLE

5. Budget communal : Vote des taxes 2020 (foncier bâti et non bâti, habitation)

Délibération 20200217-05

Monsieur le Maire présente les taux de taxes de 2019 et propose de maintenir les taxes au même niveau pour l'année 2020

TAXES	TAUX 2020	RAPPEL DU TAUX 2019
Taxes foncières sur les propriétés bâties	19.30%	19.30%
Taxes sur les propriétés non bâties	36.80%	36.80%
Taxes d'habitation	16%	16%

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Budget communal : Programme d'investissements 2020

Monsieur le Maire présente les propositions d'investissement pour l'année 2020

DESIGNATION	MONTANT	DESIGNATION	MONTANT
Frais d'étude	15 600.00	Plantation d'arbres	1 000€
Acquisition terrain cimetière	15 000.00	Matériel technique	1 500€
Aménagement du cimetière	85 000.00	Mise en œuvre lotissement	535 000.00

6. Budget communal : Présentation et vote du budget primitif 2020 - Délibération 20200217-06

Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'année 2020 pour la section fonctionnement

FONCTIONNEMENT					
002	DEFICIT REPORTE		002	EXCEDENT REPORTE	476 781,72 €
11	CHARGES GENERALES	244 855,62 €	13	ATTENUATION DE CHARGES	1 000,00 €
12	CHARGES DE PERSONNEL	114 000,00 €	70	PRODUITS SERVICES	3 200,00 €
14	ATTENUATION DE PRODUITS	7 500,00 €	73	IMPOTS ET TAXES	253 800,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	188 084,60 €	74	DOTATIONS PARTICIPATIONS	170 000,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	15 000,00 €	75	AUTRES PROODUITS	17 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	65 852,16 €	76	PRODUITS FINANCIERS	
22	DEPENSES IMPREVUES	5 000,00 €	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	600,00 €
23	VIRT A LA SECTION D'INVEST	262 089,34 €			
42	OPERATIONS D'ORDRE SF/SI	20 000,00 €	42	OPERATIONS D'ORDRE SF/SI	
43	OPERATIONS D'ORDRE SF/SF		43	OPERATIONS D'ORDRE SF/SF	
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIO	922 381,72 €		TOTAL RECETTES DE FONCTIO	922 381,72 €



DEPARTEMENT DE LA MANCHE COMMUNE DE VAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 17/02/2020
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Année 2020 – Page 185

Le Maire,
Olivier DEVILLE

Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'année 2020 pour la section investissement

INVESTISSEMENT					
1	DEFICIT REPORTE	74 273,66 €	1	EXCEDENT REPORTE	4 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	43 000,00 €	10	DOTATIONS FONDS DIVERS	78 629,97 €
1068	RESULTAT SERVICE EAU	78 608,65 €		AFFECTATION DE RESULTAT	- €
20	IMMO INCORPORLLES	15 600,00 €	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	- €
21	IMMOBILISATIONS	102 500,00 €	15	PROVISIONS	- €
23	TRAVAUX EN COURS		16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIM	- €
	OPERATIONS INDIVIDUALISEES		165	CAUTIONS RECUES	- €
27	AUTRES IMMO FINANCIERES	125 000,00 €	24	PRODUITS DE CESSION D'IMMO	- €
20	DEPENSES IMPREVUES		21	VIRT DE LA SECTION DE FONCTIO	262 089,34 €
40	OPERATIONS D'ORDRE SI/SF		40	OPERATIONS D'ORDRE SI/SF	20 000,00 €
41	OPERATIONS D'ORDRE SI/SI		41	OPERATIONS D'ORDRE SI/SI	- €
	RESTES A REALISER	14 437,00 €		RESTE A REALISER	88 700,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		453 419,31 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		453 419,31 €

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité

7. Budget de l'eau : Vote du compte administratif 2019 - Délibération 20200217-07

Le compte administratif du budget de l'eau est présenté par Mme Manneheut, il fait ressortir les éléments suivants :

DESIGNATION	MONTANT
Les mandats émis en fonctionnement	86 463.10
Les titres émis en fonctionnement	115 551.10
Les mandats émis en investissement	23 133.13
Les titres en investissement	30 527.00
Les restes à réaliser en dépenses	0.00
Les restes à réaliser en recettes	0.00

Le maire sort de la salle et ne prend pas part au vote ;

Le compte administratif 2019 du budget de l'eau, présenté par Madame Manneheut, adjointe au Maire en charge des finances est approuvé à 11 voix pour.

Cette délibération mise aux voix est adoptée pour 11 suffrages exprimés.



8. Budget de l'eau : Vote du compte de gestion 2019 - Délibération 20200217-08

Retour du maire, pour présenter le compte de gestion 2019 du budget de l'eau dressé par le trésorier de la commune

- Le compte de gestion du budget de l'eau est en tout point identique au compte administratif 2019,

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

9. Budget de l'eau : Affectation du résultat - Délibération 20200217-09

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la décision de la Préfecture de procéder à la dissolution du service de l'eau, ces résultats sont repris dans les résultats du budget principal. Ainsi il convient d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET DU SERVICE DE L'EAU		
SECTION EAU VAINS	MONTANT	COMPTE
Investissement	78 608.65	
Fonctionnement	82 704.27	

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

10. Budget lotissement : Vote du compte administratif 2019 - Délibération 20200217-10

Le compte administratif est présenté par Mme Manneheut, il fait ressortir les éléments suivants :

DESIGNATION	MONTANT
Les mandats émis en fonctionnement	11 264.00
Les titres émis en fonctionnement	11 264.20
Les mandats émis en investissement	11 264.00
Les titres en investissement	0.00

Le maire sort de la salle et ne prend pas part au vote ;

Cette délibération mise aux voix est adoptée pour 11 suffrages exprimés.



**11. Budget lotissement : Vote du compte de gestion budget lotissement 2019-
Délibération 20200217-11**

Retour du maire, pour présenter le compte de gestion 2019 du budget lotissement dressé par le trésorier de la commune

- Le compte de gestion du *budget lotissement* est en tout point identique au compte administratif 2019,

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

12. Budget lotissement : Affectation du résultat - Délibération 20200217-12

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

BUDGET DU LOTISSEMENT		
SECTION	MONTANT	COMPTE
Investissement	- 11 264.00	
Fonctionnement	0.20	

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

13. Budget communal : Vote du budget primitif - Délibération 20200217-13

LOTISSEMENT :		LES DOMAINES		EQUILIBRE	
FONCTIONNEMENT					
002	Déficit reporté		002	Excédent reporté	0.20
6015	Terrains à aménager	81 000.00	7015	vente de terrains	359 600.00
6045	Achats d'études	17 936.00	7133	Variation des encours de produc	0.00
605	Achats MET	335 000.00	7135	Variation des stocks de terrains A	450 200.00
608	Frais accessoires sur T en cours	5 000.00	7474	Participations "Commune"	0.00
6522	Revers excédent Budget annexe	0.00	7552	Pec déficit BA par BP	85 584.60
658	Charges diverses (arrondis TVA)	10.00	758	Produits divers (arrondis TVA)	10.00
661	charges d'intérêts	5 000.00	774	Subventions exceptionnelles	0.00
681	Dotations aux provisions	0.00	781	Reprise sur provisions	0.00
7133	Variation des encours de produc	11 264.00	796	Transfert de charges financières	5 000.00
7135	variations des stocks de terrains A	445 184.80			
TOTAL DEPENSES FONCT		900 394.80	TOTAL RECETTES FONCT		900 394.80



DEPARTEMENT DE LA MANCHE COMMUNE DE VAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 17/02/2020
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Année 2020 – Page 188

Le Maire,

Olivier DEVILLE

INVESTISSEMENT				EQUILIBRE		
001	déficit reporté	11 264.00		001	Excédent reporté	
158	Autres provisions pour charges	0.00		158	Autres provisions pour charges	0.00
1641	Emprunts en euros	244 984.80		1641	Emprunts en euros	250 000.00
16874	Autres dettes "Commune"	125 000.00		16874	Autres dettes "Communes"	125 000.00
3351	Travaux en cours-terrains	0.00		3351	Travaux en cours-terrains	0.00
3354	Travaux en cours-études	0.00		3354	Travaux en cours-études	11 264.00
3355	Travaux en cours-travaux	0.00		3355	Travaux en cours-travaux	0.00
3358	Travaux en cours-divers	0.00		3358	Travaux en cours-divers	0.00
3555	Stocks terrains finis	450 200.00		3555	Stocks terrains finis	445 184.80
TOTAL DEPENSES INVEST		831 448.80		TOTAL RECETTES INVEST		831 448.80

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

14. Résultat de l'appel d'offre lotissement Les Domaines, choix des entreprises.
Délibération 20200217-14

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,

Vu le décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique et notamment ses articles R. 2123-1,1°

Considérant les travaux de viabilisation nécessaire à la réalisation du lotissement les domaines, il est nécessaire de réaliser les travaux suivants :

- Réalisation des voiries provisoires
- Réseaux EU – EP
- Bassin EP
- Mise en œuvre des réseaux souples
 - Basse tension
 - Téléphone
 - Eclairage public
 - Adduction d'eau potable

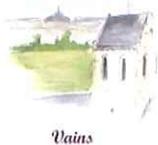
Considérant que ces aménagements permettront l'installation de nouveaux habitants sur la commune

Considérant la décomposition du dossier de consultation des entreprises alloué comme suit :

- ↳ Lot n° 1 → Voirie provisoire, réseaux EU/EP – bassin EP
- ↳ Lot n° 2 → Réseaux souples : tranchées communes, basse tension, éclairage public, téléphone et AEP.

Considérant qu'après analyse des offres, certaines entreprises ont présenté des offres jugées inacceptables puisque les montants excédaient les crédits budgétaires alloués tels qu'ils ont été déterminés et établis avant le lancement de la consultation, ou que l'ensemble des critères n'était pas respecté.

Considérant que les membres de la commission de commande d'appel d'offre, lors de la réunion en date du 14 février 2020, ont émis un avis favorable quant au choix des entreprises désignées ci-après concernant les lots :



DEPARTEMENT DE LA MANCHE COMMUNE DE VAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 17/02/2020
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Année 2020 – Page 189

Le Maire,

Olivier DEVILLE

Lots	Désignation des lots	Entreprises	Montant € HT
1	Voirie provisoire – réseaux EU/EP – Bassin EP	LTP LOISEL SA	169 559,00 €
2	Réseaux souples : tranchées communes, basse tension, téléphone, éclairage public et eau potable	LTP LOISEL SA	19 955,00 €

Soit un montant total de 189 514 € HT soit 227 416.60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants à l'opération ainsi que toutes les pièces y compris avenants ne modifiant pas substantiellement les marchés nécessaires à leur exécution.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

15. Classement de la voirie du lotissement « Les domaines » dans le domaine public. Délibération 20200217-15

Lotissement « Les domaines »

Vu la réglementation en vigueur et notamment les articles L 141-1 et L 141-3 du code de la voirie routière.

Monsieur le Maire rappelle que les voies nouvelles du lotissement « **Les domaines** » doivent être transférées du domaine privé de la commune au domaine public pour acquérir le statut de voie communale.

Monsieur le Maire propose de transférer les voies nouvelles du lotissement « **Les domaines** » du domaine privé vers le domaine public dès l'achèvement des travaux.

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré :

- Acceptent le classement de la voie nouvelle du lotissement « **Les domaines** » dans le domaine public à l'issue des travaux ;
- Précisent que le tableau des voies communales sera mis à jour quand le métrage linéaire de la voirie sera établi.

Cette délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

16 Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales –

Sans objet.

17 Questions diverses

Repas des aînés :

Madame Manneheut fait le point sur le repas des aînés qui se déroulera le 23 février prochain, la mise en place se fera le 22/02/2020 à 10H à la salle. Après un tour de table, les élus disponibles confirment leur présence pour le service du repas du midi le 23/02/2020.



Vains

DEPARTEMENT DE LA MANCHE COMMUNE DE VAINS
CONSEIL MUNICIPAL DU 17/02/2020
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Année 2020 – Page 190

Le Maire,
Olivier DEVILLE

Élections :

M. Le Maire rappelle que les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars prochain, et demande aux élus présents d'indiquer leur disponibilité pour la tenue d'un bureau de vote aux dates de scrutins.

Info assainissement :

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'une campagne de contrôle des assainissements non collectifs va être engagée prochainement par la communauté d'agglomération sur la commune de Vains. Le coût du contrôle sera à la charge du propriétaire.

Réparation éclairage public :

M. Le Maire rappelle que le SDEM effectue des travaux sur la voie communale suite à un câble défectueux. Pour mémoire le montant des travaux s'élève à 9 500€ HT, prise en charge par moitié du SDEM et de la commune, soit une charge de 4500€ HT.

Conservatrice de l'écomusée :

M. Le Maire informe le conseil municipal du départ de M. Cocaign Jean-Yves de l'écomusée de Vains pour rejoindre le Conseil Départemental, une conservatrice de l'écomusée a été nommée pour le remplacer.

Divers :

- 1) Des débordements d'eaux sont constatés au Rivage, l'occasion de faire le point sur le chantier mis en œuvre pour curer la criche située derrière chez M. Marcel Vaudoit. Après de laborieuses démarches comprenant un relevé altimétrique un dossier Natura 2000, le choix de l'entrepreneur, les demandes de remarques auprès des agriculteurs, le représentant de la DDTM a fait arrêter les travaux de curage à 50 mètres de la Sée. L'entrepreneur travaillant au laser selon le profil altimétrique chacun comprend les difficultés d'évacuation des eaux du virage au rivage qui s'évacue par cette criche et que nous rencontrons aujourd'hui.

- 2) M. LECHARTIER Sébastien informe qu'il serait souhaitable de trouver une solution pour les branches qui dépassent sur le chemin des Moires.

La présente séance contient 15 délibérations numérotées 20200217-1 à 20200217-15

